

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU**

Délibération 2026_046

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, rue du puits, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

Date de la convocation : 22/06/2026

En exercice : 15

Date d'affichage : 22/06/2026

Qui ont pris part à la délibération : 13

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, GASNIER Marie-José, COUPEY Jean, JACQUES Dominique, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, MAUREL Vanessa.

EXCUSÉS : DURANT Christine, LAMARQUE Hervé, MIJNSBERGEN Cornelis.

PROCURATION : LAMARQUE Hervé a donné procuration à GASNIER Marie-José

Secrétaire de séance : LABADIE Paul

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite de la démission d'une conseillère municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment l'article L. 258 relatif au remplacement des conseillers municipaux élus au scrutin de liste ;

Vu la lettre de démission de Mme DURANT Christine de son mandat de conseillère municipale, reçue par Monsieur le Maire le 29 juin 2026 et transmise à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions en vigueur ;

Considérant qu'en application de l'article L. 258 du Code électoral, le siège devenu vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste ;



Considérant que Mme BEYRIES-DELANNOY Margaux est la candidate suivante et a accepté d'exercer les fonctions de conseillère municipale ;

**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,**

- **Prend acte** de la démission de Mme DURANT Christine de ses fonctions de conseillère municipale ;
- **Prend acte** de l'installation de Mme BEYRIES-DELANNOY Margaux en qualité de conseillère municipale, en remplacement de Mme DURANT Christine ;
- **Précise** que le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, au registre suivent les signatures.

Certifié et rendu exécutoire après publication et transmission à la Préfecture le 15 juin 2026.

Le Maire,
T.CAMBOURNAC



Cam

